



COMITÉ DU
VAL-DE-MARNE

Madame GASSAMA Ama
Hôpital Paul BROUSSE
Physiopathogénèse et traitements
des maladies du Foie
12 avenue Paul Vaillant Couturier
94800 VILLEJUIF

Créteil, le 26 février 2016

Subvention Recherche Scientifique 2016

Madame,

Sur proposition du Comité d'Evaluation Interdépartemental d'Ile de France, le Conseil d'Administration du Comité du Val-de-Marne de la Ligue contre le cancer, qui s'est tenu le 10 décembre 2015 a attribué un certain nombre de subventions annuelles de recherche **pour l'année 2016**.

Nous sommes heureux de vous informer qu'une somme de 20 000 € a été accordée à votre laboratoire. Cette subvention vous sera versée en mai 2016 après réception d'un R.I.B et **sous réserve que votre équipe ne soit pas déjà bénéficiaire d'une labellisation Ligue, FRM ; ARC ou d'une 'ERC grant'** (merci de nous retourner une attestation sur l'honneur – modèle joint)

Pour mémoire le versement doit être effectué sur un compte institutionnel.

Nous vous rappelons qu'en contrepartie vos futures publications devront mentionner l'aide de la Ligue contre le cancer 94 et nous souhaitons être tenus au courant de l'état d'avancement des travaux concernés.

Faute de ne pas respecter ces préconisations vous vous exposeriez à voir rejeter vos futures demandes de subvention.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos très cordiales salutations.

Alain MARION
Président CD94

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité du Val-de-Marne

1, rue de Paris (au-dessus de La Poste) · 94000 CRÉTEIL
Tél. 01 48 99 48 97 · Fax 01 48 99 93 38 - E-mail : cd94@ligue-cancer.net
Internet : www.ligue-cancer.net
N° SIRET 317 409 464 00045



SERVICES FINANCIERS

Réf. : SF/CB/n° *1020*
Affaire suivie par Caroline BARREY
Tél. direct : 01 53 94 60 28
E-mail : caroline.barrey@anrs.fr

Paris, le 28 juillet 2016

Mme Ama GASSAMA
Inserm U785
Hôpital Paul Brousse
12 avenue Paul Vaillant Couturier
94800 VILLEJUIF

Décision de financement n° 16177

Annule et remplace le précédent courrier n° 658 du 24/05/2016

Madame,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le montant et la répartition des crédits qui vous ont été accordés dans le cadre du 1^{er} appel d'offres 2016 de l'ANRS pour le projet de recherche intitulé :

Développement de la polarité apico-basale dans les hépatocytes, rôle des voies de signalisation de la PI3K/SHIP2 et importance pour la pathogenèse induite par le VHC (Equipe A)

Le soutien de l'ANRS vous est accordé pour une durée totale de **24 mois** à compter du **01/04/2016** soit jusqu'au **31/03/2018**. Il sera mis à votre disposition par tranches correspondant à chacun des exercices budgétaires (années civiles) couverts par cette période, **chaque tranche devant impérativement être utilisée avant le 31 décembre de l'exercice concerné** sans possibilité de report.

Les moyens consentis à votre équipe pour ces 24 mois s'élèvent à **60 000,00 € au total** et sont ainsi répartis **par exercice budgétaire** et par catégorie de crédits de la manière suivante :

Période	Équipement	Fonctionnement	Personnel	Total par année
Exercice 2016 :	0,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
Exercice 2017 :	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Exercice 2018 :	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €

La gestion de ce financement est assurée par la délégation régionale de l'**INSERM DR Paris 11**, qui a reçu une provision de crédits ANRS afin de mettre à votre disposition la tranche de l'**exercice 2016**, objet de la présente décision, au plus près possible de la date de début indiquée ci-dessus.

La mise à disposition de chaque tranche suivante fera l'objet d'une nouvelle décision pour confirmation, sous réserve de la situation financière de l'ANRS sur l'exercice concerné et de son appréciation du déroulement du projet.

Enfin, je vous précise que vous serez tenue de fournir un rapport scientifique **trois mois** après la date d'expiration du soutien. Un rapport financier devra être remis dans les mêmes délais par les services financiers de votre délégation régionale, qui recevra copie de la présente notification.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr Jean-François DELFRAISSY
Directeur de l'ANRS



Pour le Directeur de l'ANRS
et par délégation,
Thierry MENVIELLE
Responsable des Affaires Financières